

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 21 sept. 2015 – France POULAIN

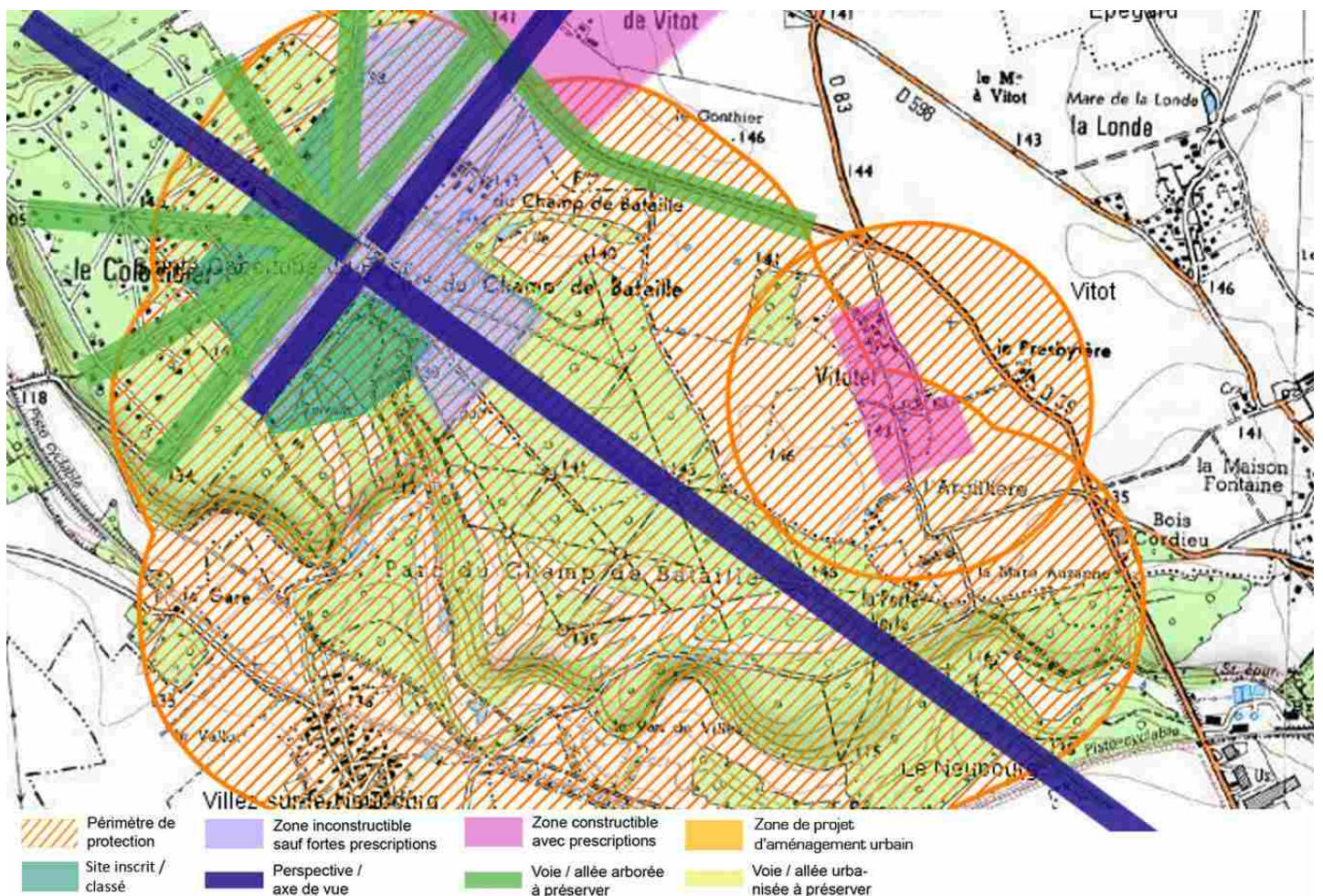
Sainte Opportune du Bosc > Château du Champ de Bataille

Les abords rejoignent ceux de
l'église de Vitotel à Vitot

Une partie des bâtiments d'habitation et des communs, le pavillon d'entrée, les murs de clôtures et les pelouses attenantes ont été classés monuments historiques le 14 mai 1952. Ce classement a été étendu aux abords du château et à sa grande perspective le 13 octobre 1971. Le parc, les jardins, les bois ainsi que des parcelles constructibles ont été inscrits le 21 juillet 1995. L'ensemble du château et une partie du parc ont été classés le 12 octobre 1995.

Le château a été construit entre 1653 et 1665 pour le comte Alexandre de Créquy, connu pour son implication lors de la Fronde. L'édifice comprend deux ailes symétriques dissociées de part et d'autre d'une cour d'honneur carrée et clôturée. Durant le XVIII^e siècle, les intérieurs ont été modifiés par les propriétaires successifs (familles de Mailloc puis d'Harcourt) avec la réalisation de petits appartements et d'une chapelle néoclassique. Le domaine fut saisi et pillé à la Révolution. Tombant en ruine, le château servit d'hospice puis de camp d'internement en 1944. Le domaine, racheté en 1948 par le duc d'Harcourt, bénéficia d'une campagne de restauration. M. Jacques Garcia, propriétaire depuis 1992, a entrepris de restaurer les grands appartements et de restituer les jardins dans leur état du XVII^e siècle. En parallèle, un golf et des jardins orientaux ont été aménagés dans le domaine.

Le château possède trois grandes perspectives. Une au Nord (hameau de Beaufour), une autre vers l'Est et la troisième vers l'Ouest jusqu'au Neubourg. Les pâturages et les champs alentours, ainsi que l'écrin boisé autour du domaine méritent d'être préservés.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



L'accès au château



L'aile est



La cour d'honneur (vue vers l'Ouest)



Les jardins et la perspective vers l'Est



Une perspective sur le château

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les champs et les bois autour du domaine



Le bâti rural à pans de bois

